

L'Union Franco-Canadienne

SA DERNIERE CONVENTION ANNUELLE.

C'est le mercredi, 9 février, qu'a été tenue cette assemblée générale, dans les salles du siège principal de l'association, au No 73 de la rue St Jacques, Montréal.

"Cette réunion a eu un grand succès, nous rapportent les grands organes de la presse quotidienne, dans la métropole, et le résultat de ses délibérations aura vraisemblablement le meilleur effet, non-seulement pour le progrès de L'Union Franco-Canadienne, mais pour l'affermissement subséquent de la mutualité en général dans la province."

Parmi les cinquante ou soixante sociétaires qui avaient tenu à se rendre à cette session plénière de L'U. F. C., on remarquait :

MM. les abbés M. Auclair, curé de St. Jean Baptiste de Montréal, Eug. Lapointe, directeur du petit séminaire de Chicoutimi, Elie J. Auclair, vicaire à St. Jean-Baptiste, S. Dubeau, vicaire à St Jacques, J. B. Morin, missionnaire de la colonisation, J. M. A. Denault, F. X. Larrivée, A. Chénard, Montréal, J. C. Héroux, Joliette, Donat Trudel, Montréal, Napoléon St. André, Oscar Parent, Joliette, Georges Gauthier, Montréal, Alcide Bertrand, L'Epiphanie, Cyrille Guillard, St Joseph du Lac, Ludger Côté, Chas Beauchesne, Montréal, Salomon Charbonneau, St François de Sales, L. A. Houde, jr., Henri L. M. Augé, Montréal, Dr E. A. Laferrrière, C. A. Gouin, Sorel, J. P. N. Gonthier, Trois-Rivières, Ad. Bellemare, C. D. Thériault, C. Ethier, Albert Ethier, Montréal, Jérémie Piette, Joliette, Avila Chartrand, M. J. Curot, Montréal, J. E. Parent, St. Jérôme, C. A. Goulet, Joliette, H. Côté, Méléric Sansregrets, St Paul de Joliette, Auguste Belleville, Joliette, M. Marchand, J. O. Chartrand, Isaac Moreau, Réal Cloutier, Dr J. I. Desroches, Dr S. Boucher, Dr P. Barrette, Montréal, P. V. Ayotte, Trois-Rivières, L. J. E. Hudon, Montréal, L. G. Robillard sec.-gén., U. F. C. Chas Kho, l'Assomption, A. J. Beaulieu, Arthur Kose, E. H. Tellier, Montréal, directeur-propriétaire de l'ECLAIR.

M. Chas Desjardins, d'Ottawa, agent-général de l'Union St Joseph de cette même ville, assistait aussi, à titre d'invité. Sur les instances du président, et conformément au désir de l'assemblée, M. Desjardins adressa quelques mots au congrès, revendiquant avec énergie et conviction, les avantages de la mutualité comparée aux assurances ordinaires sur la vie. Les remarques si justes et victorieuses du confrère mutualiste, à l'encontre de certaines accusations futiles assez généralement portées contre la mutualité, furent vivement applaudies par les sociétaires de L'U. F. C.

M. le président général, l'abbé M. Auclair, ouvrit lui-même l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux délégués. Forcé de se retirer, par suite d'affaires pressantes, M. le président général appela au fauteuil, pour le remplacer, M. J. M. Amédée Denault, l'un des vice-présidents de l'association. A la suggestion de celui-ci, et avant le départ de M. le curé Auclair, l'assemblée adopta unanimement des résolutions de sympathie pour son fondateur, dans le grand deuil qui l'afflige, par suite de l'incendie de l'église et du presbytère de St Jean Baptiste de Montréal. Sur proposition de M. le secrétaire général Robillard, on vota aussi des remerciements à M. le curé Auclair, qui ve-

nait de se démettre officiellement de ses fonctions de Président-Général, dans l'exercice desquelles il n'a cessé de rendre à l'association les services les plus signalés.

L'assemblée, repassant ensuite à l'ordre du jour, l'assistant-secrétaire, M. F. X. Larrivée, donna lecture des procès-verbaux des assemblées générales, régulières et spéciales, tenues au cours de l'exercice finissant, 1897-98. Ces procès-verbaux ayant été unanimement ratifiés, le Secrétaire général donna lecture de son rapport annuel.

Dans ce rapport du Secrétaire Général sur les opérations du dernier exercice et les perspectives du prochain, lequel rapport fut reçu aux applaudissements unanimes, on trouve des chiffres fort édifiants sur les développements remarquables pris par L'Union Franco-Canadienne. Nous estimons devoir en relever ici quelques-uns.

Au delà de dix-huit cents aspirants ont sollicité leur admission dans L'U. F. C., depuis le 1er octobre 1894, date de sa fondation. Sur ce nombre, elle conserve douze cents membres en règle, par suite de la proportion ordinaire des renoncements (lapses) dans les associations de ce genre et les compagnie^s d'assurance-régulière. Ses certificats de dotation étant de \$250, \$500 ou \$1,000, la moyenne en est de 621 $\frac{1}{2}$ porteurs d'un certificat de \$1,000. Sa réserve actuelle étant de \$6,156,72, le crédit proportionnel de chacun de ses adhérents dans cette réserve se trouve être de \$9.94. En 1888, quatorze ans après sa fondation l'Ordre Indépendant des Forestiers n'offrait encore un crédit proportionnel, dans la réserve, que de \$9.98. pour chacun de ses membres. Durant le prochain exercice. L'Union Franco-Canadienne, en supposant qu'elle ne conserve que le nombre de sociétaires qu'elle compte actuellement — et cela n'est guère probable, vu qu'elle recrute présentement environ deux cents adhérents par mois — encaissera près de quinze mille piastres de contributions de toutes sortes. Une garantie supplémentaire de dix mille piastres a été souscrite par quelques-uns de ses membres les plus en vue; de sorte qu'elle pourra compter sur tout près de trente mille piastres pour faire face à ses obligations, au cours de l'exercice 1898-99.

Elle a pris aussi les moyens de mettre également sur un pied de parfaite efficacité sa Caisse des Malades, par différents amendements lui créant de ce chef une position semblable à celle de L'O. I. F., qui possède aujourd'hui cent mille piastres de réserve à sa Caisse des Malades, et lui permettant d'espérer un résultat identique, après quelques années d'opération.

Voilà, très sommairement, le travail judiciaire, déjà accompli ou poursuivi par cette vigoureuse association de bienfaisance, que nous sommes fiers de présenter comme un prototype des résultats heureux auxquels peut en arriver une solide organisation de mutualité française et catholique, bien entendue et judicieusement conduite.

On adopta à l'unanimité une série de trois résolutions ratifiant certaines décisions prises par le Bureau de Direction relativement à l'économie interne de l'association.

Le projet de refonte des "Constitution et

Règlements" de L'Union Franco-Canadienne, préparé par un comité spécial, revu et présenté par le Bureau de Direction, fut unanimement adopté, chapitre par chapitre, à la suite de discussions amicales et avec de légers amendements.

Voici les deux chapitres les plus importants de ces nouveaux règlements refondus :

LE CONSEIL GENERAL.

Le Conseil Général remplace l'Assemblée Générale, et est formé comme suit :

1. Ceux des membres du Bureau de Direction qui ne font pas partie du Comité d'Organisation et de Législation, sauf pour MM. l'abbé Magloire Auclair et Gustave Lamothe, C. R., lesquels y sont de droit, en qualité de fondateurs de l'association; sauf aussi pour le Secrétaire Général actuel, qui agira comme greffier d'office du Conseil Général, pendant la durée de ses fonctions au Bureau de Direction;

2. Les deux représentants provinciaux du Président Général;

3. Un représentant du Président Général pour chacun des diocèses du Canada français;

4. Un représentant des membres, aussi pour chacun des diocèses du Canada français;

5. Tous les sociétaires, de la section des hommes, de L'Union Franco-Canadienne ont droit d'assister aux séances du Conseil, Général, de prendre part aux discussions, mais ils n'ont pas droit de vote.

L'élection des représentants des membres se fait d'après le mode indiqué, en temps et lieu, par le Bureau de Direction.

Le quorum des assemblées du Conseil Général est de quinze membres.

Les dépenses de voyage, dûment constatées et encourues par les délégués au Conseil Général, sont remboursables à ceux qui assistent avec exactitude aux séances des assemblées du Conseil Général, ainsi qu'à ceux qui n'ont été que temporairement absents, en vertu d'un congé du Président Général.

La première assemblée régulière des membres du Conseil Général aura lieu dans le courant de février mil huit cent quatre-vingt dix-neuf. A compter de cette date, les assemblées régulières du Conseil Général ont lieu tous les ans, dans le courant du mois de février, à la date et l'endroit fixés par le Bureau de Direction, et dont avis est donné par lettre recommandée, à chacun des membres du dit Conseil Général. Les élections n'ont lieu qu'aux assemblées régulières.

La séance est ouverte par le Président Général, et chaque officier doit faire son rapport.

Après la lecture des différents rapports, et après que toutes les affaires sont terminées, on procède à l'élection des Directeurs.

Le Bureau de Direction et le Comité d'organisation et de législation ont le droit de convoquer des sessions spéciales du Conseil Général, aussi souvent qu'ils le jugent à propos.

Les avis des sessions spéciales convoquées par le Bureau de Direction doivent mentionner les questions qui feront le sujet des délibérations de ces réunions, et aucune autre question que celles mentionnées dans les avis de convocation ne peut être discutée à ces sessions spéciales.

Les présents règlements peuvent être amendés par un vote des deux tiers des membres présents à une assemblée régulière du Conseil-Général, convoquée régulièrement d'après les règlements de l'association, pourvu, toutefois, que le texte des amendements projetés ait été mis entre les mains du